



Etablissement Français du Sang
Occitanie

Sommaire

Vœux 2025
(page 1)

Résumé CSE janvier 2025
(page 2)

Changement
d'horaires collectifs
(page 3)

Référente cadre CFDT
Adeline CANAVELLI
(page 3)

Les aventures de Cornette
(page 4)

Le site internet CFDT :
la boîte à outil syndicale
(page 4)

Nous contacter :
cfdt.efs.occitanie@gmail.com

Retrouvez-nous sur
www.CFDT-EFS.fr



VOEUX 2025 de l'équipe CFDT

Alors que nous entamons cette nouvelle année 2025, nous tenons d'abord à vous adresser nos vœux les plus chaleureux de santé, de réussite et de bonheur. Cette année encore, l'équipe CFDT s'engage à relever ensemble et unie des défis majeurs pour garantir des conditions de travail dignes, justes et respectueuses de chacun.

Un autre point crucial de notre action syndicale reste et restera la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ce droit, trop souvent négligé, restera au cœur de nos revendications. **Nous ne laisserons pas les pressions professionnelles écraser la vie personnelle de nos collègues.**

La CFDT c'est un bloc uni, solide, résolu à ne rien céder. Ensemble, nous serons la voix des personnels, leur bouclier face aux décisions arbitraires et injustes.

Être un représentant CFDT, ce sera toujours aller à votre rencontre pour répondre à vos questions, vous informer sur vos droits et échanger sur vos conditions de travail.

La CFDT, c'est du terrain et pas juste une position en instance !

En 2025, la CFDT sera toujours là pour vous, pour la défense de vos droits et de vos conditions de travail.

Nous vous renouvelons nos vœux pour cette nouvelle année et notre engagement sans ambiguïté à vos côtés.

Meilleurs Vœux



émancipation
solidarité
égalité
démocratie

20 25

Cfdt:

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
OCCITANIE



Les dates à retenir

- Salaire versé les 29 janvier et 26 février 2025.
- Congés du 01/06 au 30/09/2025 :
Souhaits salarié avant le 01/02/2025,
Validation avant le 28/02/2025.

Procédure « modalités de fixation et de prise des congés payés
GRH/ADP/DF/PR/002 ».

+ de renseignements :
cfdt.efs.occitanie@gmail.com

sur **Horoquartz**

Vous trouverez ci-dessous les points les plus importants et les positions de la CFDT.

Petit rappel : lors de la réunion, vos représentants du personnel CFDT s'expriment librement et sans ambiguïté par rapport à la direction. Une position unique sur les grands sujets est prise en amont de la réunion du CSE. L'union est la force de la CFDT face à la direction ! La CFDT saura toujours s'opposer aux projets qu'elle considère comme injustes ou pouvant dégrader vos conditions de travail car la CFDT n'est pas le Syndicat de la Direction mais le Syndicat représentatif de l'ensemble des personnels de l'EFS.

Nous vous garantissons cet engagement, mais aussi les autres pris lors des élections pendant tout ce mandat !

Evaluation des Risques Professionnels :

Le Code du Travail dans son article L4121-3 est précis sur le sujet *"Dans le cadre du dialogue social dans l'entreprise, le comité social et économique et sa commission santé, sécurité et conditions de travail, s'ils existent, en application du 1^{er} de l'article L. 2312-9 [apportent leur contribution à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise]. Le comité social et économique est consulté sur le document unique d'évaluation des risques professionnels et sur ses mises à jour"*.

Le DUERP doit être mis à jour régulièrement, notamment lors de changements importants d'organisation du travail, de changements d'horaire ou de nouveaux équipements. C'est une obligation légale pour l'employeur. La CFDT ne peut que douter que cette mise à jour soit bien faite au fur et à mesure, puisqu'on ne voit passer aucune consultation du CSE entre 2 mises à jour annuelles.

Depuis le 1er avril 2022, l'article R. 4121-2 du Code du Travail prévoit que le DUERP doit être mis à jour :

- au moins chaque année.

- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail : comme la reprise de la plasmaphérèse sur le site de Montauban, l'accélération des prélèvements de plasma (appelée plusieurs fois " *plan plasma* " dans des communications internes à l'automne 2023), la " *stratégie arbovirose* " de l'été 2024, la rehausse du plan Vigipirate au niveau le plus élevé du 24/03/2024 et des plans d'action suite à des fiches RPS.

- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur comme l'insécurité sur le parking du site de Montpellier Pierre Cazal ou l'augmentation des déplacements liés à la multiplication des contrats de technicien de laboratoire d'IH-délivrance multisite sans oublier les déplacements fréquents des biologistes récemment embauchés sur Toulouse ou Montpellier pour intervenir sur d'autres sites de la région.

La CFDT espère une amélioration des pratiques pour un meilleur dialogue social et en particulier sur celui de la sécurité, de l'hygiène et de la prévention des risques professionnels, les élus CFDT ont décidé collégialement en amont de la réunion de s'abstenir sur la consultation sur la mise à jour du DUERP version « septembre 2024 ».

Projet "Ambition Plasma" :

Vous le savez par les communications internes, la tournée de la Direction sur les différents sites de la région ...

2025 sera l'année de celle de "l'Ambition Plasma" : plasma, plasma, plasma, plasma, plasma ...

mais on ne nous parle pas d'effectifs supplémentaires, ni d'amélioration de nos conditions de travail ...



A la CFDT, nous garderons notre casquette de représentant du personnel pour défendre vos conditions de travail et la conciliation vie personnelle / vie professionnelle.

Avec la CFDT, pas d'ambiguïté ! Défense des salariés en priorité !

Oui, les malades ont besoins de médicaments dérivés du plasma mais pas au détriment de la santé des personnels de l'EFS !



PROCHAINS CSE

La CFDT toujours là pour protéger vos droits !

Lors des prochains CSE, plusieurs sujets de changements d'horaires collectifs seront à l'ordre du jour :

- Maison du Don de Lapeyrouse en lien avec "l'Ambition Plasma",
- IH-délivrance de Toulouse (renforcement de l'équipe du samedi),
- Préparation des produits sanguins de Toulouse (suppression de la journée continue).

CHANGEMENT D'HORAIRE COLLECTIFS

Halte aux "Fake News" !



L'ANATT n'interdit pas la mise en place de la journée continue ! Elle impose uniquement la journée continue pour certains horaires et/ou organisations de travail.

Contrairement à ce qu'il peut vous être annoncé, le motif de suppression de la journée continue n'est pas une mise en conformité avec notre accord d'entreprise. C'est une nouvelle fois **une recherche supplémentaire d'efficacité ! On nous parle d'harmonisation mais c'est toujours une harmonisation par le bas !**

- Pendant la pause repas d'un salarié en journée continue, ce dernier est rémunéré (c'est du temps de travail effectif).
- Pendant la coupure repas d'une journée dite "coupée", le salarié n'est pas payé, il n'est pas à la disposition de l'employeur !

Si vous êtes sollicités ou si vous travaillez pendant votre coupure repas, celle-ci doit être requalifiée en pause repas et doit être rémunérée. Votre journée sera une journée continue.

Le saviez-vous ?

Le fait pour un employeur de mentionner intentionnellement sur le bulletin de salaire un nombre d'heures inférieur à celui réellement accompli constitue un **délit de travail dissimulé**. Il s'expose à des sanctions pénales (article L8224-1 et suivants du Code du Travail).

L'employeur encourt jusqu'à trois ans d'emprisonnement, 45 000 euros d'amende, 225 000 euros d'amende pour la personne morale (l'EFS, si c'est le cas). Le donneur d'ordre peut être tenu au paiement solidairement.

+ d'information auprès de vos représentants du personnel ou cfdt.efs.occitanie@gmail.com

REFERENTE CADRE CFDT

Adeline CANAVELLI

A l'EFS, aucune organisation syndicale ne peut se revendiquer comme "le Syndicat des cadres". **La CFDT comme d'autres organisations syndicales a présenté des candidats cadres et des candidats non-cadres aux dernières élections. Aucune n'a présenté exclusivement des cadres !**

Vous avez des questions sur votre statut de cadres (autonome ou intégré), vos droits, n'hésitez à prendre contact avec Adeline, la référente cadre de la CFDT :

adelinecanavellicfdt@gmail.com

Adeline est médecin biologiste sur Toulouse.

Elle participe également pour la CFDT aux négociations avec la Direction Nationale et peut donc remonter vos difficultés.



Cornette Et l'échange plasmatisque



Infos :

- Lors d'un dysfonctionnement majeur impactant l'activité, le responsable ou l'astreinte doit être prévenu.
- Il peut être nécessaire de décongeler jusqu'à 5 litres de plasma (soit une vingtaine de PSL) pour des échanges plasmatisques.
- Un PFC doit impérativement être décongelé en moins de 30min, à une température de 37°C.
- Toute technique et équipement critique doit avoir un "back-up", à défaut d'un autre décongélateur, la solution précédemment mise en place était une bassine remplie d'eau chaude et la température surveillée à l'aide d'un thermomètre.

Trop de matériels sont en attente de réparation (maintenance préventive ou curative), ces situations n'améliorent pas par les conditions de travail et sont source de stress (peur des pannes) pour de nombreux salariés.

N'hésitez pas à contacter l'équipe CFDT si vous êtes confrontés à des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre en local.

Il n'est pas normal de se sentir stressé au travail par peur que du matériel tombe en panne alors que des signalements ont été fait. **C'est un Risque Psychosocial (RPS) !**

Avez-vous pensé à le déclarer ? Connaissez le formulaire de signalement ? Ce formulaire est disponible sur le site CFDT EFS (rubrique "boîte à outils", voir ci-dessous) et auprès de vos représentants CFDT !

LE SITE INTERNET CFDT

La boîte à outils syndicale !

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
ET DE VOS DROITS EN UN CLIC !**

Retrouvez toute l'actualité **CFDT EFS** nationale et régionale sur le site internet :

www.CFDT-EFS.fr

CFDT+EFS sur votre moteur de recherche

